



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2022 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault et madame la conseillère Karine Laramée sont absents.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Micheline Gadoury, décédée le 24 mars à l'âge de 74 ans;
- monsieur Jacques Levasseur, décédé le 4 avril à l'âge de 87 ans;
- monsieur Pierre Rochefort, décédé le 23 avril à l'âge de 76 ans;
- monsieur René Doucet, père de madame Lori Doucet, conseillère municipale, décédé le 7 avril à l'âge de 85 ans;
- madame Michelle Beaulieu, mère de monsieur Pierre Beaulieu, pompier au Service de sécurité incendie, décédée le 22 avril à l'âge de 91 ans.

2022-05-248

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- retirer le sujet « **9.5 Décision sur une demande de concept d'affichage - 1000, cours Le Corbusier** - Zone C-6 266-1 »;
- remplacer, au sujet 10.5, les mots « ainsi qu'un poste supplémentaire de commis aux loisirs » par les mots « abolir un poste de commis aux loisirs lors de la mise en place d'un guichet unique »;
- insérer, après le sujet 13.1, le suivant :

« **13.2 Fonds commun de la Municipalité régionale de comté Thérèse-De Blainville destiné aux sinistrés de la guerre en Ukraine** - Verser une contribution au fonds de la MRC pour venir en aide aux familles ukrainiennes qui arrivent sur le territoire de la MRC. ».

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2022-05-249

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 9A, RUE BETH-HALEVY - ZONE P-3 516 - DOSSIER 2202-DM-469

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé au 9A, rue Beth-Halevy sur le lot 2 502 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone P-3 516.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Une personne est intervenue, aucune opposition à la demande n'a été présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'établir à 3,26 mètres la marge arrière entre le bâtiment situé au 9A, rue Beth-Halevy et la ligne de lot, représentant une dérogation de 3,74 mètres, soit 53,43 % inférieure à la marge arrière minimale permise de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone P-3 516.

D'établir à 6 le nombre de cases de stationnement du bâtiment accessoire au bâtiment principal situé au 9A, rue Beth-Halevy, représentant une dérogation de 18 cases, soit 75 % inférieure au nombre minimal de 24 cases de stationnement requis au règlement sur le zonage.

La décision du conseil s'appuie sur les critères suivants :

1° les dérogations respectent les objectifs du plan d'urbanisme par l'usage dominant et la densité d'occupation qui sont conformes à l'affectation communautaire établie dans ce secteur;

2° l'application du règlement pour lequel on demande dérogations, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande les dérogations en ce qu'il empêche la réalisation de l'agrandissement fonctionnel et efficace du bâtiment nécessaire suite à une densification du quartier;

3° la dérogation a un caractère mineur en ce qui a trait à la réduction de la marge arrière vu son pourcentage moyen; par ailleurs, la dérogation n'a pas un caractère mineur en ce qui a trait à la réduction du nombre de cases de

stationnement vu son pourcentage élevé mais le faible achalandage des activités à l'intérieur du bâtiment accessoire justifie l'approbation de la demande;

4° les travaux dérogatoires seront effectués conformément à la demande de permis déposée;

5° la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété puisque les terrains à l'arrière de l'immeuble sont vacants;

6° la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

7° la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

8° la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;

9° la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

2022-05-250

AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 600 À 636, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN - ZONE I-1 129 - DOSSIER 2203-DM-470

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment industriel situé aux 600 à 636, boulevard du Curé-Boivin sur le lot 6 270 820 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 129.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'établir à 4,40 mètres la marge latérale entre le bâtiment industriel situé aux 600 à 636, boulevard du Curé-Boivin et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,60 mètre, soit 12 % inférieure à la marge latérale minimale de 5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone I-1 129, appuyant la décision du conseil sur les critères suivants :

1° la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme par son usage dominant, son usage complémentaire et sa densité d'occupation conformes à l'affectation industrielle de prestige établie dans ce secteur;

2° l'application du règlement pour lequel on demande dérogation, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation en ce

qu'il exigerait d'importants travaux alors que la situation perdure depuis plus de 50 ans et que la marge latérale était conforme à la réglementation lors de la construction;

3° le faible pourcentage de la dérogation a un caractère mineur;

4° les travaux dérogatoires ont été effectués de bonne foi basés sur les permis de construction et d'agrandissement émis en 1968 et 1985;

5° la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisqu'il s'agit d'une zone industrielle près d'une autoroute et que la situation perdure depuis plus de 50 ans;

6° la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

7° la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

8° la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;

9° la dérogation n'a pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

2022-05-251

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 et celui de la séance extraordinaire du 26 avril 2022, tels que soumis.

Adoptée

2022-05-252

RÈGLEMENT RV-1268-9 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1268-9 modifiant le Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé en ce qui a trait à la désignation de l'autorité compétente.

Adoptée

2022-05-253
RÈGLEMENT RV-1355-2-15 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1355-2-15 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait l'utilisation de l'eau.

Adoptée

2022-05-254
RÈGLEMENT RV-1421-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1421-1 modifiant le Règlement RV-1421 sur la vidange périodique des fosses septiques et des fosses de rétention en ce qui a trait à la désignation de l'autorité compétente.

Adoptée

2022-05-255
RÈGLEMENT RV-1442-009 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Règlement RV-1442-009 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à l'obligation de fournir certains documents après la fin des travaux.

Adoptée

2022-05-256
RÈGLEMENT RV-1645-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1645-1 modifiant le Règlement RV-1645 décrétant des travaux de réhabilitation et de réfection de rues et d'une conduite pluviale et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2022-05-257
RÈGLEMENT RV-1705-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Règlement RV-1705-1 modifiant le Règlement RV-1705 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2022.

Adoptée

2022-05-258
RÈGLEMENT RV-1712 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1712 pourvoyant à la contribution de la Ville aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse et à son financement par emprunt, au montant de 1 328 000 \$.

Adoptée

2022-05-259
RÈGLEMENT RV-1713 - ADOPTION

ATTENDU que le conseil municipal se prévaut du pouvoir prévu au paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) lui permettant d'adopter un règlement en termes généraux pour décréter un emprunt dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1713 décrétant des travaux de réfection du réseau routier et un emprunt à cette fin, au montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

2022-05-260
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT RV-1710

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 25 au 28 avril 2022 sur le Règlement RV-1710

décrétant l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

Adoptée

**2022-05-261
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT RV-1711**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 25 au 28 avril 2022 sur le Règlement RV-1711 décrétant des travaux de réfection de la toiture du poste de police et un emprunt à cette fin.

Adoptée

**2022-05-262
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 11 mars au 7 avril 2022.

Adoptée

**2022-05-263
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022 montrant un total des activités de 5 762 228,74 \$.

Adoptée

**2022-05-264
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE DE LA VILLE ET DU
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2021 et remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2021, madame la mairesse présente le rapport financier et le rapport du vérificateur.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Ville dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, transmis conformément à l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt du rapport financier de la trésorière et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

De diffuser sur le territoire de la municipalité par l'entremise de l'Info Boisbriand, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Adoptée

2022-05-265
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE décréter divers travaux municipaux et autoriser à cette fin l'appropriation du surplus libre accumulé comme suit :

- conversion aux diodes électroluminescentes (DEL) des têtes de lampadaires, 200 000 \$;
- montant additionnel pour des travaux d'aménagement paysager, de pavage, d'éclairage du corridor C-1 dans le secteur Faubourg résidentiel, 105 000 \$;
- montant additionnel pour des travaux d'aménagement paysager, de pavage, d'éclairage du corridor C-4 dans le secteur Faubourg résidentiel, 85 000 \$;
- montant additionnel pour des travaux d'aménagement paysager, de pavage, d'éclairage du corridor C-6 dans le secteur Faubourg résidentiel, 73 000 \$;
- réfection de la pompe P3 au poste de pompage Curé-Boivin, 25 000 \$;
- achat de bennes à boues, 110 000 \$;
- achat de toiles pour le système ENOS, 100 000 \$.

Adoptée

2022-05-266

SOUMISSIONS - REMPLACEMENT DE DEUX UNITÉS DE VENTILATION À L'HÔTEL DE VILLE - CONTRAT 2022-1907

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le remplacement de deux unités de ventilation à l'hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
B.B.P. Énergie ltée 6781, rue Bombardier Montréal (Québec) H1P 2W2	75 337,37 \$
Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	86 346,23 \$
Ventilation Jean Roy (1999) inc. 740, rue Marion Joliette (Québec) J6E 8S2	122 333,40 \$
9313-8323 Québec inc. f.a.s.r.s. Ventilation MFC 4000, boulevard Le Corbusier, bureau 101 Laval (Québec) H7L 5R2	137 395,13 \$
Gestion Septem inc. 2600, rue Jean-Désy Longueuil (Québec) J4G 1G5	142 224,08 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 31 mars 2022;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA**

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 24 mars 2022.

D'accepter l'offre de B.B.P. Énergie ltée au montant de 75 337,37 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le remplacement de deux unités de ventilation à l'hôtel de ville – Contrat 2022-1907.

Adoptée

2022-05-267

SOUSSIONS - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE DES CORRIDORS C-1, C-4 ET C-6 DANS LE FAUBOURG RÉSIDENTIEL - CONTRAT 2022-1910

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux d'aménagement paysager, de pavage et d'éclairage des corridors C-1, C-4 et C-6 dans le Faubourg résidentiel, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9230-8832 Québec inc. (f.a.s.r.s. Terrassement Baril) 760, rue de Bienville Berthierville (Québec) J0K 1A0	452 998,70 \$
Excavation P. Dupras inc. 356, rue James-Porteous Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3Z7	512 142,12 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 21 avril 2022;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 4 avril 2022.

D'accepter l'offre de 9230-8832 Québec inc., f.a.s.r.s. Terrassement Baril, au montant de 452 998,70 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux d'aménagement paysager, de pavage et d'éclairage des corridors C-1, C-4 et C-6 dans le Faubourg résidentiel – Contrat 2022-1910.

Adoptée

2022-05-268

SOUSSIONS - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX - CONTRAT 2022-1914

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture de mélange bitumineux, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMISSIONNÉ (taxes incluses)	PRIX AJUSTÉ (transport assumé par la Ville)
Pavage St-Eustache ltée 555, avenue Mathers Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1	122 563,35 \$	127 204,35 \$

Construction DJL inc. 4085, rang St-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	119 574,00 \$	151 398,00 \$
Pavages Maska inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	123 310,69 \$	162 692,89 \$
Uniroc inc. 5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	123 639,52 \$	165 408,52 \$

ATTENDU qu'aux fins d'établir l'ordre des soumissionnaires, la Ville a procédé à une pondération ajoutant le « coût de transport » pour imputer au prix soumissionné le coût à être assumé par la Ville pour obtenir le mélange bitumeux, conformément aux documents de l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 7 avril 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 mars 2022.

D'accepter l'offre de Pavage St-Eustache ltée au montant de 122 563,35 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue ayant le plus bas prix ajusté, pour la fourniture de mélange bitumineux – Contrat 2022-1914.

Adoptée

2022-05-269
OFFRE DE SERVICES - REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE
NORD SUD - CONTRAT 2022-1919

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le remplacement du panneau de contrôle Nord Sud;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de Société en commandite Xylem Canada au montant de 60 742,31 \$, toutes taxes incluses, pour le remplacement du panneau de contrôle Nord Sud - Contrat 2022-1919.

Adoptée

2022-05-270

**COMITÉ TECHNIQUE DE LA STATION DE PURIFICATION - DÉPÔT DU
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MARS 2022**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du compte-rendu de la réunion du comité technique de la station de purification du 16 mars 2022.

Adoptée

2022-05-271

**COSTCO WHOLESALE CANADA LTD. C. VILLE DE DE BOISBRIAND -
SIGNATURE D'UNE TRANSACTION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet de transaction entre la Ville et Costco Wholesale Canada Ltd. constituant un règlement du dossier SAI-M-300290-2009 ayant trait à l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 7754-57-1127-5-000-000.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-272

**SERVICES D'UN TRAVAILLEUR DE RUE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE
AVEC L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2022**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De reconduire avec l'organisme L'Écluse des Laurentides, l'entente de services d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour l'année 2022.

D'autoriser une dépense de 20 000 \$ (non taxable) imputable au poste budgétaire 02 710 06 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-273

**EXPLOITATION DU TERMINAL PARC DES BERGES POUR LA SAISON 2022
- SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC ÉCO-NATURE**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Éco-Nature établissant les conditions de la gestion du terminal du parc des Berges pour la saison 2022 visant principalement la location d'embarcations nautiques.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-274

**ACCÈS ET UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE
BOISBRIAND - SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'ANNÉE 2022**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente avec le Collège Boisbriand pour l'accès à son bloc sportif situé au 4747, rue Ambroise-Lafortune pour l'utilisation des toilettes et vestiaires et pour l'utilisation du terrain synthétique, incluant les services de surveillance et d'assistance pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2022, au tarif de 40 \$ l'heure non taxable.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-275

**PROGRAMME « AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT » 2021-2022 -
SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PAR
LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'avenant à la convention d'aide financière du 4 juillet 2021 entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat » ayant trait à la majoration de l'aide financière pour l'année 2022.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-276

SIGNALISATION - ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA PLACE SUZIE-PAQUETTE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'instaurer un arrêt obligatoire sur la place Suzie-Paquette en direction est, à l'intersection de la rue Principale.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2022-05-277

BIBLIOTHÈQUE DE BOISBRIAND - VENTE DE LIVRES USAGÉS EN 2022 - MODIFICATION DE DATE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser la vente de livres usagés à la bibliothèque dans le cadre de l'événement « La biblio s'éclate » le 4 juin 2022, en remplacement de l'événement initialement prévu le 1er mars 2022, et d'en verser les profits à la Maison des mots, groupe d'alphabétisation populaire.

Adoptée

2022-05-278

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - MARS 2022

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2022 montrant un total mensuel de 3 734 449 \$ et un cumulatif annuel de 15 719 969 \$.

Adoptée

2022-05-279

APPROBATION PARTIELLE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - 243, RUE PELLETIER - ZONE R-3 115

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 mars 2022 portant le numéro R-22-CU-4570 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation du bâtiment multifamilial situé au 243, rue Pelletier dans la zone R-3 115 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document de présentation préparé par Mabeg inc. en date du 15 mars 2022, mais seulement en ce qui a trait aux éléments suivants:

- création d'un vestibule pour l'entrée avant du bâtiment;
- ajout d'une main courante à l'allée piétonne.

De refuser, conformément à cette recommandation et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation du bâtiment multifamilial situé au 243, rue Pelletier dans la zone R-3 115 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document de présentation préparé par Mabeg inc. en date du 15 mars 2022 en ce qui a trait au changement de la couleur blanche à noire pour les cadrages des portes et des fenêtres, ainsi que du revêtement métallique au-dessus des ouvertures en façade.

Adoptée

2022-05-280

REFUS D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL - SAN LEON, PHASES 4 ET 5 - RUE DES FRANCS-BOURGEOIS - ZONE R-3 407

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 mars 2022 portant le numéro R-22-CU-4571 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation d'un concept architectural pour les phases 4 et 5 du projet San Leon à être érigées sur la rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour les motifs suivants :

- la demande ne respecte pas dans son ensemble les critères des articles 88 et 95 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand;
- des éléments architecturaux et des toîts-terrasses ont été ajoutés;
- le couronnement des bâtiments pourrait bénéficier d'un meilleur traitement distinctif;
- la couleur grise sterling de la pierre Lexa pourrait être changée pour la couleur beige caméo afin de réduire la proportion de revêtement foncé sur les façades près de l'entrée principale commune;
- le projet proposé pourrait rencontrer les normes de certification « Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) » ou toute autre norme environnementale semblable conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand;

- le plan d'aménagement paysager est en cours d'analyse auprès de la division Environnement du Service des travaux publics et n'est pas encore approuvé.

Adoptée

2022-05-281

APPROBATION D'UN CONCEPT D'AFFICHAGE - 3040 À 3058, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE - ZONE C-2 430

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 30 mars 2022 portant le numéro R-22-CU-4566 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le concept d'affichage pour le bâtiment commercial situé aux 3040 à 3058, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au concept d'affichage préparé par Enseignes ESM et daté du 21 mars 2022.

Adoptée

2022-05-282

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022.

Adoptée

2022-05-283

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE ET D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De nommer Me Édyth Ariane Lavoie, directrice, à titre de directrice et greffière au Service juridique et Greffe à compter du 1^{er} juin 2022.

De nommer Me Viviane Leroux, conseillère juridique - rédactrice, pour agir à titre de greffière adjointe au Service juridique et Greffe lors d'absences ou de remplacement à compter du 1^{er} juin 2022.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et Greffe.

De procéder à la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand afin de refléter ces changements.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-284

EMBAUCHE - TECHNICIENNE EN APPROVISIONNEMENT AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'embaucher madame Karima Charif au poste syndiqué régulier à temps complet de technicienne en approvisionnement au Service juridique et Greffe à compter du 16 mai 2022.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et Greffe.

Adoptée

2022-05-285

MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU SERVICE DES FINANCES ET DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De transférer la division accueil actuellement sous l'autorité du Service des finances au Service des communications.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme de ces services afin de refléter ces changements.

Adoptée

2022-05-286

CRÉATION DE POSTES ET NOMINATION AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De créer les postes suivants au Service des loisirs:

- un poste cadre régulier à temps complet de directeur adjoint;
- un poste cadre régulier à temps complet de régisseur expérience client;
- un poste cadre régulier à temps complet de régisseur vie culturelle;
- un poste syndiqué régulier à temps complet de coordonnateur plein-air.

D'abolir un poste syndiqué régulier à temps complet de commis aux loisirs lors de la mise en place du guichet unique au Service des communications.

De modifier le titre du poste de chef de division sports/plein air/communautaire par celui de chef de division, opérations.

De nommer madame Julie Richard au poste cadre régulier à temps complet de directrice adjointe du Service des loisirs, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-287

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 77 – SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 77 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la fixation de l'échelon salarial lors de l'entrée en service d'un employé ou lors de sa nomination à un nouveau poste et à la notion de service continu.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-05-288

**COMITÉ DE RETRAITE - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE
L'EMPLOYEUR**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE désigner monsieur Jean-Charles Ferland, trésorier adjoint et chef de division revenus, à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite, jusqu'au 31 décembre 2023.

Adoptée

2022-05-289

**COMMISSION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - MODIFICATION
DU MODE DE TRANSMISSION DES COURRIELS DES MEMBRES DU
CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE migrer la redirection automatique des courriels des membres du conseil vers des boîtes de courriel qui seront hébergées sur les systèmes de la Ville.

Adoptée

2022-05-290

ACCREDITATION D'ORGANISMES

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE confirmer l'accréditation des organismes suivants conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- le Centre d'Action Bénévole Solange-Beauchamp;
- la Maison Parenfant des Basses-Laurentides.

Adoptée

2022-05-291

AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière à la Société canadienne du cancer au montant de 370 \$ pour la campagne de la jonquille 2022.

Adoptée

2022-05-292

AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder une aide financière à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau au montant de 500 \$ pour la remise de bourses au Gala Méritas 2022.

Adoptée

2022-05-293

PROCLAMATION - SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 2 AU 8 MAI 2022

ATTENDU que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

ATTENDU que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

ATTENDU que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

ATTENDU que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

ATTENDU que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

ATTENDU qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et inviter tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie, afin qu'ensemble nous contribuions à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée

2022-05-294

PARTICIPATION AU FONDS COMMUN DE LA MRC POUR VENIR EN AIDE AUX SINISTRÉS DE LA GUERRE EN UKRAINE

ATTENDU la déclaration de solidarité envers le peuple de l'Ukraine adoptée unanimement par la résolution 2022-03-70 du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville lors de la séance régulière du mois de mars dernier;

ATTENDU le désir des villes constituantes de mettre sur pied un fonds commun en fidéicomis qui sera administré par la MRC en vue de venir en aide aux familles ukrainiennes qui arrivent dans le territoire de la MRC;

ATTENDU que la population de Boisbriand est de 27 853 selon le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De contribuer au fonds commun de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour les sinistrés ukrainiens (FCSU) à la hauteur de 0,25 \$ par habitant pour un total de 6 963 \$.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2022-05-295 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 21 h 5.